

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Septembre 2020

Excusées : Gabrielle CARVALHO (procuration à Christian VITU)

Absente : Céline VUILLEMIN

Secrétaire de séance : Bruno MOUGIN

Approbation du Conseil Municipal du 11 Août 2020 : voté à l'unanimité.

### **Décisions modificatives :**

Rappel de la réglementation : « Le Conseil Municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil de l'emploi de ce crédit ».

Section Investissement :

Honoraires JF GEORGEL :

Compte 020 : dépenses imprévues : - 2200 €

Compte 2313 : constructions : + 2200 €

Section fonctionnement :

Extinction de créances

Compte 022 : dépenses imprévues : - 361 €

Compte 6542 : créances éteintes : + 361 €

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

### **Arrivée de Céline VUILLEMIN**

#### **Extension des réseaux pour alimenter ATC France :**

Monsieur le Maire présente le projet d'extension des réseaux pour alimenter ATC France et précise que le coût de l'opération s'élève à 24 914.11 € HT en indiquant que le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 Juin 2018, la participation financière de la commune s'élèverait à 59 % de la dépense HT, soit la somme de 14 699.32 €.

ATC France s'engage à payer l'intégralité du montant à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté, d'autoriser la réalisation des travaux par le SDEV de s'engager à verser au SDEV le montant de sa participation dès que la demande lui en sera faite.

Voté à l'unanimité.

### **Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal délibère sur le montant des subventions allouées aux associations qui en ont fait la demande.

A ce jour, aucun règlement ne fixe les critères d'attribution des subventions, une délégation d'élus du Conseil se réunira afin de faire le nécessaire pour les années prochaines.

Subventions accordées :

- Association des Amis de l'Abri : 150 €

Pour : 14      Abstention : 1 (MC BLAEVOET)      Contre : 0

- Club des Chanterelles : 300 €

Pour : 12      Abstention : 3 (JP ROUSSEL – Théo ARMBRUSTER – Pierre-Yves JACQUOT)  
Contre : 0

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 270 €

Pour : 14      Abstention : 1 (Gilles BONNE)      Contre : 0

- Bibliothèque de l'Hôpital de Remiremont : 50 €  
Prévention Routière : 100 €  
Protection Civile des Vosges : 1500 €  
USAAR : 400 €  
ADAVIE : 200 €  
FAVEC 88 : 50 €

Voté à l'unanimité.

### **Désignation des délégués Forêt auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières :**

La commune de Raon aux Bois fait partie des 6000 communes ou collectivités adhérentes à la Fédération Nationale des Communes Forestières, propriétaires de forêt ou plus largement intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

Il convient de désigner deux délégués (1 titulaire + 1 suppléant) qui représenteront la collectivité. Les élus désignés seront les représentants et interlocuteurs privilégiés auprès de la FNCOFOR.

Sont proposés :

Titulaire : MOUGIN Bruno      Suppléant : VITU Christian

Voté à l'unanimité.

### **Désignation des représentants appelés à siéger à la CLETC :**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglo d'Epinal en date du 24 Juillet 2020 relative à la création et composition de la CLETC (Commission d'Evaluation des Transferts de Charges), le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et de son suppléant qui seront appelés à siéger à cette commission.

Sont proposées :

Titulaire : GEHIN Isabelle      Suppléante : DELY Alexandra

Voté à l'unanimité.

### **Admissions en créances éteintes :**

Vu la demande du Trésorier principal en date du 17/08/2020, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la créance éteinte suivante :

Année de référence : 2018 : LECHAT Wilfrid : 360.88 € (location de salle)

Voté à l'unanimité.

### **Tableau de classement des voiries communales :**

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée le 17 Mai 2006.

Le chemin du Palton a été confirmé appartenant à la Commune par le centre des Impôts Fonciers. Il s'agit alors maintenant de l'intégrer à ce tableau.

Celui-ci s'appelle actuellement chemin rural n°1, il deviendra voie communale « Chemin du Palton » numéro 48 d'une longueur de 230 mètres et d'une largeur de 3 mètres.

Voté à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

- Désignation des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales :

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> Août 2016 entrée en vigueur au 01 Janvier 2019 a transféré aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations en lieu et place de la commission administrative de révision des listes électorales.

Désormais, la commission de contrôle est chargée d'examiner les éventuels recours administratifs formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin ou au moins une fois par an en l'absence de scrutin.

Notre commune étant une commune de 1000 habitants et plus et dans laquelle ne siège qu'une seule liste, la commission de contrôle sera composée de :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.
- 1 délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- 1 délégué du tribunal désigné par le président du tribunal judiciaire.
- 

Il est conseillé de nommer un suppléant pour chacun des membres de la commission, permettant ainsi à la commission de se réunir en cas d'absence d'un des titulaires.

Les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune ne peuvent pas être proposés comme délégué de l'administration ni comme délégué du tribunal judiciaire.

Sont proposées les personnes suivantes :

Conseiller municipal : Titulaire : Emilie LANGLOIS Suppléant : Théo ARMBRUSTER  
Délégué de l'administration : Titulaire : Régis BLAEVOET Suppléant : Odile TORTI  
Délégué du tribunal : Titulaire : Isabelle jacquet Suppléant : Muriel MOUGIN

- Tirage au sort des jurés d'assises :

En vue de dresser la liste préparatoire à la liste 2021, la commune doit procéder au tirage au sort de 3 noms (triple du nombre de jurés).

Toute personne née après le 31 Décembre 1997 devra automatiquement être rejetée et remplacée par un nom tiré de nouveau au sort.

Il appartiendra ensuite au Maire d'avertir les personnes qui ont été tirées au sort, de leur demander de préciser leur profession et de les informer que ce tirage ne constitue que le stage préparatoire de la procédure de désignation des jurés.

Ont été tirés au sort dans la liste électorale :

Gilbert FLEUROT

Aurélia FERRY

Marie Ange PAUL Epouse CULARD

- Cérémonie des vœux du Maire : cette cérémonie va être repensée avec 5 élus : Christian VITU, Emilie LANGLOIS, Cathy BRAND, Pierre-Yves JACQUOT, Gilles BONNE, Céline VUILLEMIN.
- Le marché nocturne a très bien marché, les commerçants ont été satisfaits.
- La location des chapiteaux sera désormais gratuite pour les associations raonnaises. Il leur sera demandé la convention signée, une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque de caution.
- L'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) a réalisé une étude énergétique sur tous les bâtiments communaux. L'école consomme 45% du global, la salle polyvalente 30 % et la mairie 12 %. Une première étude approfondie est donc prévue à l'école, le premier rdv est pris.
- La communauté d'Agglomération d'Epinal a procédé aux différentes élections : les vice-présidents sont nommés ainsi que les conseillers délégués. Les délégués communautaires sont attachés aux commissions créées. Monsieur le Maire est dans les commissions : mobilité, ruralité, eau et développement durable.
- Une réunion a eu lieu avec l'entreprise CITEOS : un point sur l'éclairage public a été effectué : l'éteignement selon les horaires et les saisons a déjà été défini, des tests restent à faire avec le rendu au sol : 485 points lumineux sont à régler, un devis de 7000 € sera établi.
- Monsieur le Maire, Cathy BRAND et Gilles BONNE se sont rendu à l'Université des Maires à Epinal, organisée par l'AMV88.
- Notre nouvel agent ONF s'appelle Michel BARTHELEMY, il est venu se présenter auprès de Bruno MOUGIN et Monsieur le Maire.
- Un appel d'offres a été lancé pour un nouveau prestataire de restauration scolaire. La commission va prochainement se réunir pour l'ouverture des plis.
- Un courrier a été envoyé aux parents d'élèves concernant la réservation des repas à la cantine. Il leur a été demandé de planifier la présence de leurs enfants le jeudi dernier délai pour la semaine suivante. Un changement est encore possible 48 heures avant.
- Une réunion a eu lieu entre quelques administrés de la Rue du Savron, des représentants de l'ASA des Vallées et Monsieur le Maire. Un autre tracé est à prévoir.
- Point sur le personnel : Stéphanie PERRIN est en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 6 mois ; Monique LAGARDE a demandé sa retraite à compter du 01 Octobre 2020.

- Une réunion est prévue avec Madame TODESCO de la société EOLIS qui viendra expliquer au Conseil Municipal et à la commission Urbanisme les bases du PLU et sa mise en compatibilité avec le SCOT.
- Point sur les travaux : des branchements d'eau potable ont été réalisés Rue du Bambois et Impasse du Frairage ; des dalles sont installées sous l'abri de la MAM ; la rampe de la MAM est en cours de fabrication.
- Point sur le budget : 41 % du budget en fonctionnement est réalisé contre 43 % en investissement. Un point sur le budget entre Monsieur le Maire, Isabelle GEHIN et Christine est réalisé.
- L'arrêté de sécheresse est toujours en action jusqu'au 15 Septembre, ce qui n'empêche pas certains administrés à utiliser l'eau pour laver leurs véhicules.
- Un rappel aux locataires de l'ancienne cure est à faire pour qu'ils ne stationnent pas devant la MAM.
- Bruno MOUGIN demande à ce que deux places dépose minute soient créées devant l'école. Il précise que la commission environnement sera prochainement mise en place.
- Une épicerie associative avec des bénévoles est en projet de création sur la commune.
- L'association Les amis de l'Ecole demande à ce qu'une boîte aux lettres à leur nom soit installée en dessous de celle de l'école.

Fin de séance à 22h51.